

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE DE SEJOUR EN NOUVELLE-CALEDONIE

2 – CST CSP NC

Carte de séjour temporaire mention « SALARIE » ou « TRAVAILLEUR TEMPORAIRE »

(articles L. 421-1 à L 421-3 et L 446-1 et suivants du CESEDA)

L'étranger doit se présenter personnellement et apporter les originaux et une copie des documents demandés. Les documents en langue étrangères doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.

1. DOCUMENTS COMMUNS

- 1.1. Formulaire de « demande de titre de séjour »
- 1.2. Justificatif d'état civil et de nationalité :
 - Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée) ou à défaut, autres justificatifs ((attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
- 1.3. Visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité
- 1.4. Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
 - Facture d'électricité ou eau ou téléphone fixe ou d'accès à internet ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ou impôt foncier
 - **Si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
 - **Si hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile récent
- 1.5. Justificatif de couverture médicale à jour
- 1.6. 2 photographies d'identité récentes
- 1.7. Timbre fiscal à 3 000 FXPF
- 1.8. Autorisation de travail en cours de validité

2. RENOUELEMENT - DOCUMENTS SPECIFIQUES

- 2.1. Si vous occupez toujours l'emploi qui a justifié la délivrance de la dernière autorisation de travail :
 - Autorisation de travail correspondant au poste occupé en cours de validité
 - 3 dernières fiches de paie
- 2.2. Si vous n'occupez plus d'emploi :
 - Attestation du précédent employeur justifiant la rupture du contrat de travail
 - Si changement de statut : demande écrite de changement de statut
- 2.3. Si vous avez changé de profession :
 - Autorisation de travail correspondant au poste occupé, en cours de validité

3. DEMANDE DE CARTE DE SEJOUR PLURIANNUELLE

- 3.1. Pièces au point 1
- 3.2. Contrat de travail
- 3.3. Acte d'engagement à respecter les valeurs de la République signé et daté

Obtenir des renseignements complémentaires :

<http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Demarches-administratives/Accueil-des-etrangers>

Nous contacter :

Tel : 23.03.29 (08h à 12h)

Email : etrangers@nouvelle-caledonie.gouv.fr